



# SAINT GEORGES D'HURTIERES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2025 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 14 octobre 2025

Nombre de Conseillers :  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Absents excusés : 2  
Ont donné pouvoir : 1  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Véronique VELASCO.

Présents : Mesdames Véronique VELASCO et Aurore COMBET et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Jonathan SEMILLON, Yannick GERBAUD et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Madame Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procurations : Madame Sandrine BUET à Monsieur André BRUNET.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 3 rapports supplémentaires relatifs à la modification du PLU (information sans vote), au projet de cession de terrains aux consorts MENGUY et BOUTILLIER et au versement d'une participation financière complémentaire au Grand Filon pour 2025.

Il indique également que le rapport N°9 relatif à la prise en charge des frais de déplacements des agents est reporté.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 13 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2025-40 – AMENAGEMENT D’UN PARKING AU HAMEAU DE ROCHEBRUNE :  
DEMANDE DE MAINTIEN DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024-41 du 27 septembre 2024 approuvant le projet d’aménagement d’un parking à Rochebrune pour un cout total de 50 022.00€ TTC et sollicitant l’aide financière du Conseil départemental de la Savoie pour la réalisation de ces travaux.

Ce dossier n’ayant pas été retenu pour la programmation 2025 en raison d’un nombre de dossiers trop important, il est proposé de délibérer à nouveau et solliciter une aide financière au titre de 2026.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

**2025-41 –AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE CESSIION DE TERRAINS A LA  
SOCIETE TOTEM**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal la demande de la société TOTEM France portant sur la possibilité de leur céder les parcelles communales situées à la Minière correspondant à l’emplacement de l’antenne de téléphonie mobile.

Il rappelle que ladite société et la commune sont actuellement liées par un bail d’une durée de 12 ans couvrant la période du 21/10/2021 au 21/10/2033 pour la location des terrains concernés.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la cession des terrains concernés d’une superficie d’environ 100m<sup>2</sup> au prix de 27 000€. Un bornage devra être réalisé à la charge de l’acquéreur afin de fixer précisément les limites.

**2025-42 –AFFAIRES FONCIERES : PROJET D’ECHANGE DE TERRAINS AVEC  
LES CONSORTS THIERRY PASCAL**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Après que Thierry PASCAL, ait quitté la salle puisque ne participant pas à ces discussions, Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal, Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les discussions menées entre la commune et Monsieur Thierry PASCAL en vue de procéder à un échange de terrains.

Il rappelle que la proposition d’échange des parcelles à divers endroits sur la commune s’inscrit dans une logique de remembrement foncier intéressante pour les deux parties et de régularisation de la voirie communale.

Les propriétés de Thierry PASCAL représentent une superficie totale de 10 339 m<sup>2</sup> et les propriétés communales représentent une superficie totale de 5 762 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve par 1 NPPV (T. PASCAL) et le reste POUR l’échange sans soule des terrains tel que présenté.

Monsieur le Maire précise que cette transaction permet de régulariser plus de 3 500 m<sup>2</sup> de voirie communale.

*Retour de Thierry PASCAL*

**SIAEP - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE L’EAU POTABLE – EXERCICE 2024  
INFORMATION SANS VOTE**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable pour l’année 2024 transmis par le SIAEP.

Une discussion s'engage sur les travaux à mener sur les réseaux et les difficultés rencontrées par le SIAEP.

#### **2025-43 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2024 préparé par la commission communale.

Thierry PASCAL rappelle les difficultés pour réaliser cette tâche chaque année mais souligne son importance grandissante. Une synthèse du rapport est présentée et commentée.

Une discussion s'engage sur la qualité des installations communales. Thierry PASCAL indique que la STEP de la Combe fonctionne parfaitement alors que celle du REPOSET est saturée et devra faire l'objet de travaux importants dans les années à venir.

Monsieur le Maire indique également que le transfert de la compétence assainissement initialement prévue pour 2026 n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport

#### **2025-44 – PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE DU GRAND FILON AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les difficultés budgétaires rencontrées par la régie municipale le Grand Filon. Dans l'attente de percevoir des recettes liées au mécénat et au tournage d'un film notamment, le Conseil Municipal décide le versement d'une participation financière complémentaire de 10 000€ au titre de l'exercice 2025.

#### **2025-45 – BUDGET GENERAL – DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 70 000€ en section de fonctionnement et 70 000€ en section d'investissement du budget général. Ces modifications visent principalement à permettre un remboursement plus important que prévu d'un emprunt à court terme contracté en 2024.

#### **2025-46 – BUDGET ANNEXE DU GRAND FILON – DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 10 000€ en section de fonctionnement et 374€ en section d'investissement du budget annexe du Grand Filon.

#### **2025-47 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE 2025**

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte au Conseil Municipal l'obligation à compter du 1er janvier 2026 d'une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents sur le risque « Santé ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un accord de principe pour l'adhésion de la commune à la convention de participation sur le risque « santé » proposée par le CDG73 telle que présentée.

- donne un accord de principe pour le versement d'une participation financière mensuelle de 30€ pour chaque agent qui le souhaite.
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST) du CDG 73 sur ces deux points.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce dossier de manière définitive lors du prochain conseil, une fois l'avis du CST reçu.

Une discussion s'engage sur les participations moyennes versées par les autres collectivités.

#### **2025-48 –ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CDG 73 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires de la collectivité pour la période 2026-2029, un appel d'offre a été lancé par le CDG 73.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le CDG73 et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA.

#### **TRAITEMENT DES ARCHIVES DU SIPDH – INFORMATION SANS VOTE**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les anciennes communes formant le SIPDH (Saint Pierre de Belleville, Saint Alban d'Hurtières et Montgilbert) relatives au traitement des archives du syndicat détenues en mairie de Saint Georges d'Hurtières.

Ce traitement, d'un cout estimé à 6 000€ sera pris en charge par les collectivités lorsque le syndicat aura fait intervenir un archiviste professionnel pour le traitement des archives.

#### **FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL INFORMATION SANS VOTE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la bibliothèque faute de bénévoles.

Des discussions sont en cours entre les bénévoles et la mairie afin de déterminer dans quelle mesure du personnel communal pourrait intervenir dans le fonctionnement de la bibliothèque pour la réalisation de tâches administratives.

La question de la prise en charge du cout de l'agent est également posée vis-à-vis des autres communes participantes (Saint Pierre de Belleville et Saint Alban d'Hurtières).

Une discussion s'engage sur le fonctionnement de la bibliothèque et sur la possibilité d'intervention d'un agent intercommunal.

#### **2025-49 –TARIFS DU GRAND FILON**

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO présente au Conseil Municipal les modifications de tarifs proposés par la Directrice du grand Filon pour la fin de la saison 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

## **MODIFICATION DU PLU – INFORMATION SANS VOTE**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal sa décision d'engager une procédure de modification de droit commun du PLU.

Compte tenu de la demande de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'effectuer une étude environnementale sur une durée de 1 an relative notamment au projet de construction d'habitat insolite à la Minière compris dans le dossier d'une part et au changement de destination de bâtiments agricoles en habitation d'autre part le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre cette procédure.

Une réflexion est en cours pour proposer le lancement d'une procédure de révision du PLU après les élections municipales.

Une discussion s'engage sur les différentes options qui se présentent et sur le cout de la procédure.

## **2025-50 –AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE CESSIION DE TERRAINS AUX CONSORTS MENGUY ET BOUTILLIER**

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024-39 du 27 septembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord pour la cession aux consorts Loïc BOSCHET de la parcelle B 138, d'une superficie totale de 88 M2 située au lieudit la Thouvière.

Il indique que les consorts BOSCHET se sont rétractés et que des discussions ont été menées avec de nouveaux acquéreurs potentiels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession des terrains concernés d'une superficie d'environ 88m2 au prix de 3 000€.

## **DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les nouveaux abris bus vont prochainement être installés à la Bresse, la Chaisaz et devant l'auberge.

Il informe également de la prochaine réunion avec ENEDIS relative à l'enfouissement de la ligne 20 000V.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.


## **QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Marcel REDON demande à la commune s'il est possible d'enlever ou de faire enlever un gros touret utilisé pour le déploiement de la fibre qui gêne depuis de nombreuses semaine l'utilisation de la place de retournement de Froide Fontaine.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 24 octobre 2025.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025.  
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 25 novembre 2025.

Le Maire  
André BRUNET

la secrétaire de séance  
Véronique VELASCO

